

LES BONNES PRATIQUES À ADOPTER DANS UN SITE NATURA 2000

Les organisateurs de trails s'engagent dans une charte de bonnes pratiques, pour préserver les richesses naturelles :

à organiser un repérage conjoint avec l'animateur du site et lui à communiquer la date de l'événement

à choisir un parcours qui évite les milieux et espèces les plus sensibles

et à respecter les équipements présents

à informer les concurrents et le public sur la richesse et la fragilité des espèces et des milieux naturels traversés :

- On piétine le moins possible
- On ne prélève ni la faune, ni la flore
- On dérange le moins possible la quiétude des lieux
- On ne laisse rien sur son passage
- On ne s'écarte pas des sentiers

à démonter les équipements liés à la course suite à l'événement (balisage, signalétique)

à localiser hors des sites préservés pour les aires de stationnement et de ravitaillement

à proscrire les véhicules moteurs (interdits dans les sites naturels)

à transmettre un bilan de la manifestation à l'animateur Natura 2000

à remettre les lieux en état suite à la manifestation



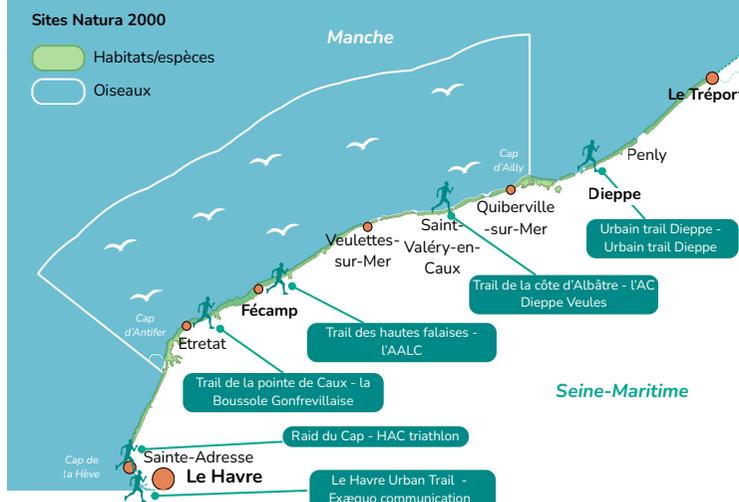
Pour préserver les sites naturels merci de respecter les règles suivantes :



- Ne pas sortir des sentiers balisés
- Ne pas prélever la faune
- Ne pas prélever la flore
- Ne pas jeter ses déchets
- Respecter la quiétude des sites
- Ne pas introduire de véhicules à moteur dans le site naturel



NATURA 2000 SUR LE LITTORAL CAUCHOIS



Le réseau Natura 2000, constitué d'un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe. L'objectif de la démarche européenne, fondée sur les directives Oiseaux et Habitats faune flore, est de préserver la diversité biologique et le patrimoine naturel et de prendre en compte les exigences économiques, sociales et culturelles ainsi que les particularités régionales.

En Normandie, c'est le **Syndicat Mixte Littoral Normand** qui est en charge de l'animation des sites Natura 2000 sur le littoral depuis 2012. Pour le site "Littoral Seino-marin", c'est l'**Office Français de la Biodiversité** qui est animateur du site.

POUR EN SAVOIR PLUS :

Syndicat Mixte Littoral Normand - Citis le Pentacle - 5 Avenue de Tsukuba - 14203 Hérouville-Saint-Clair - 07 89 20 57 20 - t.drouet@conservatoire-du-littoral.fr

Office Français de la Biodiversité - Antenne Manche Mer du Nord, 4 rue colonel Fabien, BP 34, 76083 Le Havre Cedex 02 32 85 90 87 - camille.delage@ofb.gouv.fr

<https://littoral-normand.n2000.fr/>



LES TRAILS Sur le littoral Cauchois



LITTORAL CAUCHOIS UN SITE NATURA 2000

Qu'est-ce que Natura 2000 ?

Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels ayant une grande valeur patrimoniale. Le site "Littoral Cauchois" désigné au titre de la Directive "Habitats" s'étend sur 46 communes de Sainte-Adresse au Tréport pour une superficie de 6 303 hectares. Le site "Littoral Seine-marin" désigné au titre de la Directive Oiseaux s'étend d'un seul tenant sur près de 70 km du linéaire côtier depuis le port d'Antifer jusqu'au Cap d'Ailly et 12 milles nautiques au large.

Ce réseau a pour objectif de préserver la diversité biologique en conciliation avec les activités socio-économiques telles que les activités sportives.

Les paysages emblématiques du site Littoral Cauchois



© F. Larrey/Conservatoire du littoral

Les falaises maritimes

Les falaises maritimes constituent l'axe majeur du littoral cauchois et du site Natura 2000. Elles s'établissent sur une hauteur maximale d'environ 110 m. Ces falaises crayeuses sont entrecoupées au niveau des basses vallées, des vallées sèches et des valleuses. Elles accueillent une végétation et des habitats remarquables comme les pelouses aérohalines, avec une végétation particulière, résistante au vent et au sel, et les tufières. Au pied de ces falaises s'étend le cordon de galets, une étroite bande de galets, qui marque la transition entre le milieu terrestre et le milieu marin.



Phoque veau-marin



Chou marin



Fulmar boréal



Armérie maritime



© F. Larrey/Conservatoire du littoral



© F. Larrey/Conservatoire du littoral

Les valleuses

Les vallées sèches et valleuses correspondent à des entailles sur l'ensemble du linéaire de falaises du pays de Caux. Elles sont plus ou moins grandes, plus ou moins accessibles et franches. Les valleuses remplissent des fonctions de corridors écologiques pour la faune. Le site Natura 2000 ne prend pas en compte les fleuves côtiers, spécifiques à d'autres sites Natura 2000. Ces valleuses boisées de Frênes et d'Erables et garnies de fougère scolopendre en sous-bois. Des grottes ouvertes accueillent des populations de chauves-souris. Les valleuses urbanisées n'ont pas été intégrées, sauf certaines comme les Grandes Dalles ou Bruneval qui représentent une entité de gestion envisageable.



Barbastelle d'Europe



Petit rhinolophe

Les boisements et les landes

Le secteur du Cap d'Ailly sur les trois communes de Sainte-Marguerite-sur-Mer, Varengueville-sur-Mer et Hautot-sur-Mer constitue un territoire sans équivalent de par sa géologie, son écologie et sa géomorphologie sur le littoral cauchois, avec des boisements, des prairies, des landes avec la Bruyères à quatre angles ou la plante carnivore Drosera. Des mares et trous d'eau abritent le Triton crêté. De nombreux milieux humides, de landes et de boisement patrimoniaux s'imbriquent dans ce secteur.



Triton crêté



Agrion de mercure



© Conservatoire des Espaces Naturels